



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETÉS DU MAIRE

Objet : Réfection de la couche de roulement

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2212-1,
Considérant que l'entreprise PARC ROUTIER de Blois doit intervenir à Sargé sur Braye à Monplaisir pour la réfection de la couche de roulement,
Considérant que la circulation sera amenée à être perturbée,
Afin d'éviter tout accident aux passants,

ARRETE

Article 1 : La circulation sera perturbée au lieu-dit « Monplaisir » en raison des travaux de voirie à compter du 25 Juillet 2016 et ce pendant la durée du chantier, soit environ cinq jours.

Article 2 : La circulation sera alternée par feux tricolores avec empiètement sur la chaussée.

Article 3 : Le stationnement sera interdit aux abords du chantier.

Article 4 : La signalisation réglementaire se rapportant à ces travaux sera mise en place par l'entreprise devant intervenir.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'entreprise chargée d'effectuer les travaux.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 15 Juillet 2016

Le Maire,

Jean LÉGER

